

Édition du "REVEIL DU NORD" 105, rue de Paris, LILLE Bureaux à PARIS 43, boul. Haussmann (9^e)

L'Égalité

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

ROUBAIX : 45, rue de la Gare, 45
TOURCOING : 8, rue Desurmont, 8

CE QUE DOIVENT SAVOIR LES CONTRIBUABLES

NOTRE CALENDRIER FISCAL

Les obligations incombant à chacun pendant ce MOIS DE JANVIER et en cours d'année

Voici la liste des obligations incombant aux contribuables pendant le mois de janvier 1930 :

Contributions directes

- Du 1^{er} au 15. — Déclaration en mairie des chevaux, voitures et chiens.
- Du 1^{er} au 15. — Déclaration à la Préfecture du nombre de mutilés employés (entreprises ayant plus de 10 salariés).
- Du 1^{er} au 31. — Déclaration par les employeurs des traitements, salaires, pensions et rentes viagères au contrôle des Contributions directes.
- Du 1^{er} au 31. — Taxes sur les gardes chassés. (Déclaration en mairie).
- Du 1^{er} au 31. — Déclaration par les chefs d'entreprises au contrôle des contributions directes, des sommes dépassant 1.000 fr. par an payées par eux en 1929 à des contribuables assujettis à l'impôt sur les professions non commerciales.

Contributions indirectes

- 1^{er}. — Taxe sur les automobiles (droits de circulation).
- Du 1^{er} au 10. — Taxe sur la parfumerie.
- Du 1^{er} au 15. — Déclarations d'avoirs à l'étranger.
- Du 1^{er} au 31. — Taxe sur le chiffre d'affaires.
- Du 1^{er} au 31. — Taxe sur les billards.
- Du 1^{er} au 31. — Taxe de 30 % sur les spiritueux.
- Du 1^{er} au 31. — Demande ou dénonciation du forfait.

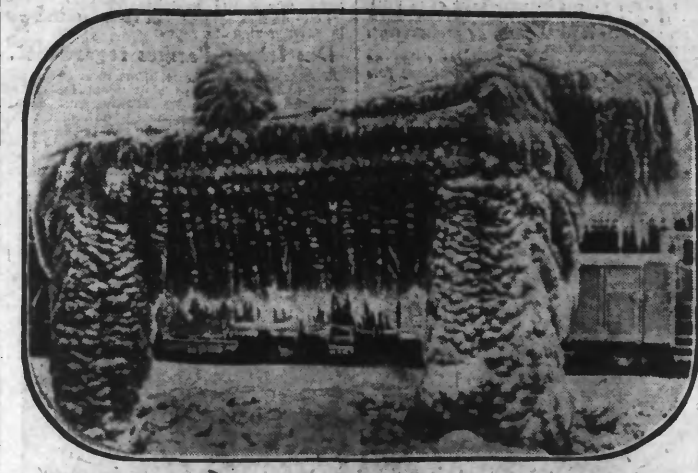
Enregistrement

- Du 1^{er} au 20. — Déclarations trimestrielles des Sociétés : taxe de timbre, de transmission, Droits de transferts et conversions. Taxe sur le revenu des valeurs mobilières sur toutes les sommes mises en distribution, sur les allocations aux administrateurs, les intérêts des prêts et obligations. Versement au Trésor des revenus prescrits (5 ans) et valeurs prescrites (30 ans).

Déclarations et formalités en cours d'année

- CONTRIBUTIONS DIRECTES. — Déclaration des bénéfices commerciaux dans les dix jours de la cessation ou de la cessation.
- ENREGISTREMENT. — Actes s. s. p., baux, locations verbales dans les trois mois de la date ou de l'entrée en jouissance.
- SOCIÉTÉS. — Liquidation et paiement de la taxe sur le revenu dans les vingt jours de l'assemblée générale ou de la mise en distribution (rémunérations d'administrateurs).

UNE CURIOSITÉ NATURELLE DE L'HIVER



Cette étrange sculpture naturelle qui semble représenter un animal préhistorique n'est autre qu'un poste d'eau pour locomotive, entièrement gelé, dans une gare de Suède. (W. W. Ph.)

La disparition étrange d'un directeur d'usine

On ne croit pas à un accident

L'enquête sur la disparition, il y a quinze jours, de M. Franc, chef de fabrication dans une usine de produits chimiques de Brest, que nous avons annoncé lundi, n'a commencé réellement qu'hier.

La plainte en assassinat ou enlèvement contre X... n'a été portée qu'au bout de dix jours quand on dut abandonner les recherches quotidiennes entreprises dans la rivière Elorn par les ouvriers de l'usine sous la conduite de l'ancien maire de Port-Guillaume pour retrouver la victime.

Des premiers résultats de l'enquête, il résulte que l'on ne croit plus guère à un accident. M. Franc prenait le chemin de halage le jour pour aller à l'usine et pour rentrer chez lui et passait devant la maison de M. Guillemet lequel il était très lié, mais la nuit il rentrait toujours par la route de Brest.

De plus, la mer était basse le soir du 23 décembre et en tombant, on ne pouvait se noyer. Enfin M. Guillemet affirme que si le cadavre était dans la rivière on l'aurait retrouvé.

Troublantes contradictions

Les enquêteurs vont tenter d'élucider quelques contradictions. Mme Guillemet avait vu le sous-directeur le 23 décembre à 11 h. et à 17 heures. Il avait déclaré que le réveil avec la famille Franc aurait lieu chez elle. Or, Mme Franc, qui ne fréquentait guère les époux Guillemet, n'avait jamais entendu parler de ce réveil. De plus, M. Franc, en quittant Mme Guillemet à 17 h. 30, lui avait dit qu'il allait chez un photographe de la rue Fontaine-Blanche pour l'agrandissement d'une photo de sa femme dont il lui ferait la surprise en lui offrant au cours de la soirée. Or, M. Franc était allé le même jour chez le photographe, mais à 13 h. 45, pour cet agrandissement qui ne devait être prêt que le 31 décembre.

L'inquiétante disparition d'un jeune Hongrois à Courcelles-lez-Lens

Le jeune Lovits Emeric, âgé de 15 ans, fréquentait l'École Supérieure d'Henin-Liétard et tous les jours revenait dîner chez lui.

Le 6 janvier, vers 13 heures, il a quitté le domicile paternel, en laissant sur la table un billet sur lequel il avait écrit : « J'en ai assez d'être à la charge de mon père, je m'embarque ». Depuis, il n'est pas rentré chez ses parents, qui habitent au Vieux-Coron, n. 71, à Courcelles-lez-Lens et qui sont de nationalité hongroise.

Ce matin était vêtu d'un costume, d'une casquette de collégien et d'un pardessus gris.

Une fillette ébouillantée au Quesnoy

Mme Galafassi, demeurant au Quesnoy, était montée à l'étage de sa demeure chercher son deuxième enfant, laissant sa fillette Fernande, âgée de 4 ans, jouer avec une petite amie.

Un chaudron d'eau bouillante se trouvait sur le parquet. La jeune Fernande, en roulant, vint tomber dans la baignoire. A ses cris la mère accourut et la retira immédiatement. Le docteur, mandé d'urgence, prodigua des soins. Pressurée, la pauvre fillette dont les nombreuses brûlures sur une grande partie du corps ne laissent aucun doute sur son état. En effet, la malheureuse fillette a succombé le lendemain.

La catastrophe de chemin de fer en Algérie

Plusieurs morts et blessés

Le déraillement du train allant de Bone au Kroubs et qui assure les relations entre Tunis et Alger s'est produit, ainsi que nous l'avons relaté hier, en dernière heure, lundi, vers 16 heures, sur le viaduc métallique, situé entre Buvévrier et Guelma. Le tête du convoi, qui comprenait deux voitures de voyageurs, est sortie des rails et il y a eu plusieurs morts et une vingtaine de blessés. Les noms des victimes ne sont pas encore connus à Alger à l'heure actuelle, leur identification étant assez difficile. M. Rouzard, directeur des chemins de fer de l'Etat algérien, et les autorités locales, sont sur les lieux de l'accident et procèdent à une enquête.

Un grave tamponnement de trains en Espagne

Un tué — Sept blessés

Mier, matin, à 7 heures, près de la gare de Santa Cruz de Medina (Espagne), l'express de Madrid à Séville a tamponné un train de marchandises arrêté.

Les deux locomotives ont été détruites. Le fourgon et le wagon restaurant de l'express ont été sérieusement endommagés. Le chef de wagon restaurant de l'express a été tué et deux employés grièvement blessés ; trois employés ont été moins gravement blessés et six autres contusionnés.

Deux voyageurs, dont un Arabe ont été blessés. Peu après l'accident, le train royal allant à Meritola est arrivé et a pu poursuivre son voyage sans incident.

Débat animé à La Haye au sujet du moratoire prévu au plan Young

MM. Tardieu, Snowden, Jaspar et Pirelli se sont prononcés contre l'octroi de nouveaux avantages au Reich

Poursuivant l'examen du projet de protocole pour la mise en vigueur du plan Young, la Commission des réparations allemandes a examiné, au cours d'une séance, qui a duré pendant 10 heures à 15 heures, la question de la situation que créerait l'octroi à l'Allemagne d'un moratoire. En raison même de l'importance des intérêts en cause, le débat a été animé. Les représentants des six puissances invitées y ont pris part successivement.

Conformément au plan Young, le projet de protocole d'application dispose que, en donnant un préavis d'au moins 90 jours, le gouvernement allemand aura le droit de suspendre, pour une période de deux années au maximum, à partir de la date des échéances des versements, la totalité, ou la partie, des transferts de la fraction différable de l'annuité. Mais à l'issue du moratoire, l'Allemagne doit acquitter les versements mensuels différenciés, qui est sur la façon dont elle se libérera de ses paiements que s'est instituée une laborieuse discussion.

Tous les créanciers de l'Allemagne ont été d'accord pour soutenir que le jour où le Reich reprendrait le cours de ses paiements normaux conformément au tableau des annuités, il devait immédiatement commencer à payer l'arriéré de sa dette précédemment moratoire au moyen de versements mensuels supplémentaires. A l'égard de leur thèse, les États créanciers invoquent le plan Young lui-même qui, à trois reprises différentes, fait allusion à un moratoire ne dépassant pas deux années. Au contraire, les délégués allemands se retranchent derrière la rédaction proposée par le Comité de juristes, veulent subordonner le paiement de l'arriéré à l'acceptation par la Banque des Gouvernements alliés des recommandations du Comité consultatif spécial institué par le plan des experts.

Un tel système permettrait éventuellement, sur le seul avis conforme du Comité consultatif, de renvoyer à un délai trop éloigné le paiement des annuités moratoires et risquerait ainsi de compromettre le rythme des versements allemands établi par le tableau des annuités. Une telle conformité avec les besoins des créanciers du Reich.

Le Directeur de la Reichsbank n'a pas voulu avancer son arrivée, comme le lui avait demandé hier son gouvernement, qui désirait consulter sur les conditions dans lesquelles certaines dispositions du nouveau plan, avaient été adoptées par le Comité Young. L'Allemagne était précédemment représentée par le docteur Schacht.

Le docteur Schacht a indiqué dans sa réponse à la délégation allemande qu'elle pourrait consulter utilement à ce sujet, son adjoint, M. Kasli, qui avait en particulier pris part à l'époque à la discussion sur la date de paiement des mensualités du Reich.

M. Kasli arrivera aujourd'hui à La Haye.

Le docteur Schacht arrivera samedi prochain

On confirme à la délégation allemande que le docteur Schacht ne viendra à La Haye qu'à samedi pour assister le lendemain à la réunion du Comité d'organisation de la Banque internationale des paiements.

Le Directeur de la Reichsbank n'a pas voulu avancer son arrivée, comme le lui avait demandé hier son gouvernement, qui désirait consulter sur les conditions dans lesquelles certaines dispositions du nouveau plan, avaient été adoptées par le Comité Young. L'Allemagne était précédemment représentée par le docteur Schacht.

Le docteur Schacht a indiqué dans sa réponse à la délégation allemande qu'elle pourrait consulter utilement à ce sujet, son adjoint, M. Kasli, qui avait en particulier pris part à l'époque à la discussion sur la date de paiement des mensualités du Reich.

M. Kasli arrivera aujourd'hui à La Haye.

Un projet d'accord entre la Bulgarie et les puissances créancières

La Commission des réparations non allemandes s'est réunie à 11 heures, sous la présidence de M. Loucheur. Elle a examiné et approuvé un projet d'arrangement avec la Bulgarie, préparé par son comité de rédaction. Ce texte a été remis immédiatement à la délégation bulgare qui, après en avoir pris connaissance, a présenté certaines observations et a fait des contre-propositions, qui vont être examinées par le Comité des États créanciers.

Front unique

Après une longue et laborieuse controverse, l'accord n'ayant pu s'établir, la suite de la discussion a été renvoyée à une séance ultérieure.

M. Tardieu avait, au préalable, fermement refusé d'adhérer au texte des juristes, en déclarant que représentant de la puissance qui apporte la plus forte contribution (500 millions de francs) à la constitution de la dette de guerre qu'il s'agit de régler, il se refusait à accorder à l'Allemagne des avantages nouveaux qui sont absolument contraires aux dispositions du plan Young.

M. Pirelli avait déclaré qu'il n'aurait donné l'impression de vouloir reporter la

A propos de l'arrêté du maire d'Anstaing

Le Préfet du Nord prendra une décision aujourd'hui

Nous avons dit que les préliminaires de l'enquête administrative ouverte contre le maire d'Anstaing avaient révélé que les faits reprochés avaient été grossis. On reprochait, en effet, à M. Dufay, maire d'Anstaing, d'avoir pris un arrêté illégal tendant à empêcher les habitants du village d'aller à la messe et M. Buiset, fils du maire de Saligny, avait déposé une plainte pour s'être vu adresser procès-verbal pour stationnement indélicat et une autre pour privation de carburant le lendemain de l'incident, le garde champêtre Depeville s'étant présenté chez le contrevenant en disant : « Si vous donnez 20 fr. le procès-verbal sera déchiré ».

Le résultat de l'enquête administrative

L'enquête administrative menée avec diligence par la police spéciale a démontré que le maire d'Anstaing avait agi dans le plein respect de ses droits, et que, contrairement à certaines déclarations, il avait pris l'arrêté incriminé, non pour empêcher les gens d'aller à la messe, mais pour empêcher des délégués de la mairie de s'installer à la messe. Le maire a eu un tort : celui de n'avoir pas transmis son arrêté à la Préfecture. En effet, aux termes de la loi de 1884, lorsqu'un maire prend un arrêté, il doit en transmettre un exemplaire en ampliation à la sous-préfecture ou à la préfecture, s'il est dans le rayon du chef-lieu du département. Les services intéressés examinent alors l'arrêté et s'il est légal et ne peut donner lieu à aucune interprétation, il peut être mis en application.

Cette formalité n'ayant pas été accomplie, ce sera au Préfet à juger si la contravention relevée à la charge de M. Buiset est légitime.

En conséquence, M. le Préfet du Nord pourra soit annuler l'arrêté et demander au maire d'en établir un autre, ou lui demander d'envoyer un exemplaire pour ampliation.

La question des 20 fr. est du ressort du Préfet où la plainte a été déposée, mais il est très probable, étant donné que l'usage de faire déposer une somme au Bureau de Bienfaisance est très courant dans le Nord, que le délit ne sera pas retenu et qu'on pourra simplement le maire de ne pas suivre les guidelines, mais d'appliquer la loi.

L'arrestation à Paris d'un pickpocket international

Mme William Rosenberg, cette riche américaine habitant New-York, dont les bijoux, estimés 600.000 francs avaient été dérobés le 20 avril 1929 à la gare Saint-Lazare par un habile filou a été avisée télégraphiquement de l'arrestation de l'auteur présumé de ce vol. William Lewis, appréhendé dimanche soir à Paris, ainsi que nous l'avons annoncé hier.

La société générale a transmis au parquet le dossier de l'escroc. La tâche de la police se borne pour l'instant à rechercher les complices de Lewis, notamment l'ami que ce dernier fréquentait à Paris, une anglaise probablement dont l'interrogatoire pourra apporter de précieux renseignements aux enquêteurs.

D'autre part, des commissions rogatoires ont été envoyées dans les villes du midi de la France où séjournaient Lewis. Cette opération de police a, pour objet, d'identifier les personnes qui ont eu des relations avec l'escroc et qui, le cas échéant, auraient pu soulever le produit de ses vols.

M. Garthelot, commissaire de la sûreté générale, qui a mené l'enquête, attache une certaine importance à la déposition de deux des amis de Lewis, M. et Mlle. habitant Marseille, que l'on recherche actuellement.

Le krach de la Banque des Flandres à Lille

La levée des scellés à la succursale de Lille

Il y a huit jours nous avons dit que les scellés avaient été levés au siège social de la Société Anonyme de la Banque des Flandres, rue d'Anvers, 45, à Lille.

Hier, à 15 h. 30, la même opération a été effectuée à la succursale, rue du Molinel, 45, à Lille, par M. Salles, commissaire aux délégations judiciaires qui accompagnait MM. Descamps, secrétaire et Lemaire, gardien des scellés.

Les formalités furent accomplies en présence de MM. Boutillier, directeur de la succursale et Debouvy et Mangel, tous deux syndics désignés par le Tribunal de Commerce.

Les locaux furent ensuite mis à la disposition de M. Debouvy.

M. Richard, juge d'instruction, poursuit activement son information et des derniers renseignements recueillis, il résulte que des graves irrégularités ont été commises.

Quant à Neuville, le directeur délégué, on est toujours sans nouvelles de lui.

Nouvelles plaintes à Marchiennes

Trois nouvelles plaintes ont été enregistrées vendredi par la gendarmerie de Marchiennes. Elles sont déposées par MM. C. A... mineur à Marchiennes-Campagne, qui avait souscrit 10 obligations de 1.000 francs ; D. H... et Mme S. A... à Vred, tous deux pour une somme de 4.000 fr. chacun.

Les plaintes déposées précédemment sont celles de MM. A. B..., agriculteur à Vred, pour une somme de 19.000 fr. ; F... mineur à Rieulay, pour 1.000 fr. ; V. S... à Rieulay, pour 1.000 fr. ; G. B... à Rieulay, également pour 1.000 francs.

La première organiste qui joua à Notre-Dame

Voici jouant aux orgues de Notre-Dame de Paris, Mlle. Renée Nizan, la jeune organiste lilloise. C'est la première fois qu'une femme se présente à remplir cette mission.

NOTRE GRAND CONCOURS DU PLUS GRACIEUX SOURIRE

2535 prix valant 151.500 fr.

NOTRE CONCOURS DE LA PLUS GRANDE CURIOSITÉ DU MONDE

2537 prix valant 152.000 fr.

La Liste des Lauréats

- (SUITE)
- Du 1255e au 1357e prix (suite) : Coffret parfumerie, valeur 25 francs.
 - 1319e M. DOUCHEMENT, 10, rue de la Gare, à ONNAING.
 - 1320e Mme MOERMAN, rue du Vinaigre, à ENGLIS.
 - 1321e M. DEBANTE Gustave, rue Desruelle, 37, à LOMME.
 - 1322e Mlle BRISSE Emilienne, rue Maurics Berthaux, 3, à HELLEMES.
 - 1323e M. BLASSEL Henri, rue des Blancs Mouchons, 27, à DOUAI.
 - 1324e M. TURPIN François, rue Mariotte, 3, à CALONNE-LÉVIN.
 - 1325e M. HESSELAER Walter, rue Newton, 35, à LILLE.
 - 1326e M. VANSEBROECK Henri, rue Jules Guesde, 4, 6, du Tilleul, 3, ROUBAIX.
 - 1327e A. CHIQART Arthur, avenue de Lomme, 17, VALENTIGNES.
 - 1328e M. PIERREPONT Henri, rue St-Antoine, 25, à LENS.
 - 1329e M. MOUVEUX Emile, rue Jules Guesde, 67, à MERIN.
 - 1330e Mlle PEZIN Adèle, rue Vantroyen, 35, à LILLE.
 - 1331e M. SALGAEN Nestor, boulevard Garman, 7, à DENAIN.
 - 1332e M. LEMAIRE Henri, rue Pasteur, 77, à FACHES-THUMESNIL.
 - 1333e M. GOURDIN Gaston, rue Booker, 81, à LOMME.
 - 1334e M. DEMOULIN Hubert, rue Dénandrouins, 82, à DENAIN.
 - 1335e Mme FRANÇOIS, rue Barthélemy-Delespaul, 45, à LILLE.
 - 1336e Mme OURTA Madeleine, place Marmottan, 23, à BRUAY-EN-ARTOIS.
 - 1337e M. POUDBOUX Fernand, rue d'Hazebrouck, 13, à BRUAY-EN-ARTOIS.
 - 1338e M. HENNEBELLE Lucien, rue Gambetta, 73, à PÉRENCHIES.
 - 1339e Mme DUBOIS Judith, rue N°12, à NEUX-LES-MINES.
 - 1340e M. HIEN Henri, rue Vermez, 1, GARVIN.
 - 1341e M. FLAMME Léon, rue Gambetta, 2, à DENAIN.
 - 1342e Mlle LEMAN Suzanne, rue de Nohain, 4, à LEERS (France).
 - 1343e Mlle VÉQUE Raymonde, rue Jules Guesde, 32, à LILLE.
 - 1344e M. SEULIN Roger, route Nationale, à BEUVRY.
 - 1345e M. LON JINE Joseph, rue de Rouvray, 54, à HENIN-LIÉTARD.
 - 1346e Mme BOURZÉ SALESKY, rue Francoise Cochin, 2, à LIEVIN.

Ainsi que nous le faisons prévoir, il est maintenant à peu près certain que l'ouverture des enveloppes-réponses du Concours de la Plus Grande Curiosité du Monde sera chose faite pour la fin de ce semaine.

Le travail ne sera pas encore terminé, car à cette opération succéderont encore le pointage des feuilles de numéros annulés, puis enfin le relevé des bulletins de vote et l'établissement de la liste-type.

On le voit, nos scrutateurs ont encore de la besogne en perspective. Amis lecteurs, prenez patience, le travail est mené avec toute la célérité possible.

- 1347e Mme BROUX Marie-Thérèse, rue Dufut, 2, à DOUAI.
- 1348e M. LE BEILLAN Jean, rue du Catolot, 45, à FLINES-LES-RACHES.
- 1349e Mme Vve NULLIER, rue des Trois Melles, 35, à LILLE.
- 1350e M. BEAUOOURT Léopold, rue de Beffroy, 90, à AUCHEL.
- 1351e M. ROGER Paul, rue Saints Catherine, 4, à GARVIN.
- 1352e Mme EVIN Madeleine, rue Nationale, à BEUVRY.
- 1353e M. DON Eugène, rue Jean Saurès, 30, à DOUOHY.
- 1354e Mme DE GROEVE Thérèse, rue du Pôis Nerd, 56, à LILLE.
- 1355e M. DERUMEZ Gaston, rue Léon Gambetta, 45, à LEZENNES.
- 1356e M. DEMULIER Léon, avenue du 10 Mars, 2, à MERICOURT-SOUS-LENS.
- 1357e M. OWEZ Sulpice, rue de Turanne, 61, à DENAIN.
- 1358e M. OOBINE Louis, rue de Courrières, 51, à GARVIN.
- 1359e M. Victor DEFERONT, rue de Metz, 25, à TOURCOING.
- 1360e M. BARRET Adolphe, rue Jean Saurès, 23, à MARLY.
- 1361e M. LEMAI Charles, rue Carnet, 102, à PÉRENCHIES.
- 1362e M. HOUVENACHEL Louis, rue de Coërid, 91, à LILLE.

LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE

Une construction "modern style"

C'est un établissement de bains qui vient d'être inauguré à Innsbruck en Autriche. (W. W. Ph.)

Le Réveil Illustré

est paru

16 pages : 0 fr. 35

Une visite au Musée Lillois d'Histoire naturelle. — Un soir de Novembre, nouvelle dramatique de P. Carré, primée au Grand Prix Littéraire du « Réveil Illustré ». — La carte postale parlante. — Le coin des Cinéphilas, etc...

Voir également les photos régionales et d'actualité sur : L'ancienne rue de la Gare, la Coupe de France du Jeu de Paume et une noir phénomène, à Lille. — Types d'habitations de la Cité des Cheminots de Lens. — Le Conseil municipal de Lévigny. — Le plus jeune tambour de France à Marchiennes. — La fête de Noël à Condé-sur-Escaut. — Les médailles du Travail de l'Usine « Escantet-Meuse » à Anzin. — Le Beffroi, vu de la rue de l'Université à Douai.